# Parc naturel régional du Vercors

## SYLVOTROPHÉE VERCORS

Promouvoir la gestion multifonctionnelle des forêts du Vercors







Après deux éditions très réussies en 2022 et 2023, le Parc naturel régional du Vercors lance la nouvelle édition du concours Sylvotrophée.

#### SYLVOTROPHÉE, KESAKO?

propriétaires de parcelles forestières. Il vise à récompenser des pratiques de gestion forestière multifonctionnelles, c'est-à-dire répondant aux trois enjeux du développement durable.

Ainsi, la forêt promue sera celle qui répondra le mieux aux enjeux économiques (production de bois), écologiques (préservation de la biodiversité) et sociaux (paysage, accueil du public).

Le Sylvotrophée est un concours ouvert aux Un jury composé de personnes qualifiées sera chargé de visiter et noter, en présence du propriétaire, les parcelles candidates. A l'issue d'une délibération, un lauréat sera désigné. En 2024, pour la première fois, un jury jeune sera également présent lors de la journée d'évaluation.

> Retrouvez le livret de la première édition du Sylvotrophée sur le Vercors <u>ici</u>.

### OURQUOI UN SYLVOTROPHÉE SUR

public d'autre part, en lui faisant découvrir les **bonnes pratiques** :



#### QUEL THÈME

Afin de faire écho aux préoccupations actuelles des forestiers et de la société, le thème choisi cette année est «l'adaptation aux changements climatiques».



#### PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

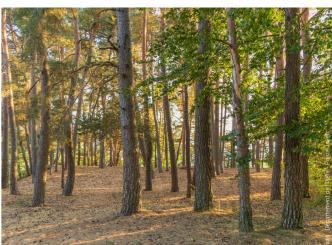
Le périmètre du concours retenu cette année est le diois. Les communes concernées sont : Boulc, Chamaloc, Châtillon-en-Diois, Die, Glandage, Laval-d'Aix, Lus-la-Croix-Haute, Marignac-en-Diois, Ponet-et-Saint-Auban, Romeyer, Saint-Andéol, Sainte-Croix, Saint-Julien-en-Quint, Saint Roman, Solaure-en-Diois et Vachères-en-Quint.



#### POUR QUI?

Sont concernés les propriétaires de forêts publiques (communales, domaniales) et privées, sans distinction. Ils présenteront au concours une « belle parcelle » de leur choix (ou groupe de parcelles contiguës), et non la totalité de la propriété. La surface minimale est de 4 hectares et la dernière coupe doit remonter à moins de dix ans.

En s'inscrivant au concours, le propriétaire s'engage à participer à la visite de sa parcelle par le jury, qui se tiendra le mercredi 3 juillet 2024. Il pourra être accompagné du gestionnaire de cette parcelle. En introduction de la visite, un exposé liminaire sera l'occasion pour lui d'exposer sa vision de la forêt et les pratiques mises en œuvre pour y répondre.



#### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les propriétaires satisfaisant aux conditions d'éligibilité fixées ci-avant sont tenus de remplir le dossier d'inscription joint et de le transmettre à l'adresse indiquée avant le 15 juin 2024.



SYLVOTROPHÉE 2024



#### **CALENDRIER**

- Inscriptions: du 1er mai au 15 juin 2024
- **Pré-sélection** éventuelle des candidats (6 candidats maximum) : mi-juin 2024
- **Visite et évaluation** des parcelles par le jury : mercredi 3 juillet 2024
- Remise des prix : mercredi 4 septembre 2024 à Die



#### L'ÉVALUATION DES PARCELLES

Les parcelles éligibles feront l'objet d'une évaluation par **un jury** composé de six personnes qualifiées, réparties en trois collèges : **économie**, **écologie**, **social**. De plus cette année, un jury jeune sera présent lors de l'évaluation.

Chaque juré remplira une grille d'évaluation, qui appréciera différents critères répondant aux enjeux du territoire. À l'issue des visites, la délibération du jury permettra de désigner le lauréat.



#### REMISE DES PRIX

Les participants seront invités à **la remise des prix** qui se déroulera à l'occasion d'un temps dédié le mercredi 4 septembre 2024 à Die.

#### Parc naturel régional du Vercors

#### Contact

Constance Proutière - chargée de mission forêt filière bois 06 08 36 45 63 - constance.proutiere@pnr-vercors.fr

www.parc-du-vercors.fr